

Madame Charlotte Parmentier-Lecocq

**Ministre déléguée chargée de
l'Autonomie et des Personnes
handicapées**

Le 30 janvier 2026,

Madame la Ministre,

Le Collectif Handicaps vous avait déjà fait part du mécontentement des associations représentatives des personnes handicapées et de leurs familles d'être exclues de la « task force sur la transformation des MDPH » l'année dernière. Vous comprendrez donc, à nouveau, notre incompréhension et notre déception d'apprendre, sans avoir été concertés, le déploiement progressif du nouveau formulaire MDPH.

Lors de la restitution du « Tour de France des Solutions » en juillet 2025, nous avons bien accueilli les mesures annoncées, tout en demandant à être pleinement associés aux chantiers prévus dès la rentrée. Votre cabinet nous avait alors assuré que ce serait le cas. Finalement, nous apprenons fin janvier 2026, que le travail relatif à la simplification du formulaire de demande MDPH est terminé, par vos réseaux sociaux et sans jamais avoir été contactés, et que ce nouveau formulaire « plus simple, plus court, plus clair » est déjà « en phase de test », avant une expérimentation lancée dans plusieurs départements à partir du 1^{er} mars 2026.

Evidemment, recueillir l'avis de groupes d'utilisateurs lors d'une phase test est importante : nous ne remettons pas cela en question. Nous ne pouvons pas non plus présager de la qualité du formulaire proposé, n'y ayant pas encore eu accès... C'est justement cette absence des associations dans les travaux préalables, que nous déplorons !

La situation actuelle est d'autant plus incompréhensible que les travaux ont été menés conjointement avec la CNSA, sans que les 12 associations membres du Conseil de la CNSA – élues démocratiquement par leurs pairs – ne soient associées.

Par la présente, **nous demandons donc à recevoir sans attendre ces formulaires simplifiés, afin de les étudier de près.**

Voilà longtemps que nous alertons sur les dysfonctionnements dans les MDPH : nous appelons régulièrement à des améliorations dans le parcours d'accès aux droits des personnes handicapées. Parce que nous représentons les personnes directement concernées par ces difficultés, nous avons une expertise et des propositions à faire sur le sujet.

A titre d'exemple, entre 2014 et 2017, les associations avaient activement participé aux travaux sur le formulaire IMPACT. Plus récemment, en marge de votre task force, nous vous avons aussi adressé une longue contribution, avec de nombreuses propositions pour améliorer le fonctionnement des MDPH et faciliter le parcours des personnes (référént de parcours, accompagnement jusqu'à la mise en œuvre des PPC, formation des équipes, mise en circulation du volet 3 du certificat médical MDPH et du questionnaire complémentaire pour les handicaps liés à des altérations des fonctions mentales, cognitives, psychiques, etc.).

Nous sommes extrêmement vigilants sur la question de la simplification : elle ne doit pas conduire *in fine* à une diminution des droits. Plutôt que de réduire les formulaires, il faut les améliorer pour permettre au demandeur d'explicitier sa situation et ses besoins et à la MDPH de fixer correctement le taux d'incapacité et d'ouvrir des droits à la hauteur de la réalité vécue par la personne. L'allègement des formulaires ne règlera pas tout.

Face au net recul de la concertation – sur ce dossier comme sur beaucoup d'autres (observatoires des besoins, évolution de l'offre médico-sociale, fonds territorial d'accessibilité, décentralisation, etc.), **nous sollicitons rapidement un rendez-vous, afin d'échanger de vive voix sur la méthode de travail entre le Gouvernement, les administrations, la CNSA et les associations.**

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.



Arnaud de Broca
Président du Collectif Handicaps

Copie à : Maëlig Le Bayon, directeur général de la CNSA